

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

Lib. fin. 6.

BUREAUX Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillard, 8.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LAVELLIER, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT Lyon. 24 fr. Six mois. 13 fr. Treis mois. 7 fr.
Hors Lyon. 30 16 9
Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.
Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la *Liberté*, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 15 Décembre 1848.

La Curée.

Le scrutin est à peine fermé, et déjà l'on se partage les dépouilles opimes.

Préfectorats, administrations, sinécures, places de tout rang et de tout prix, jusqu'aux bureaux de tabac ont déjà leurs poursuivants.

Le titre consiste à faire preuve de bonapartisme.!

Nous avons eu les républicains de la veille, voici venir la nuée des bonapartistes de la veille qui va s'abattre sur tous les emplois, sur toutes les affaires.

Messieurs les anciens conservateurs, les anciens légitimistes, vous croyez que c'est pour vous qu'on va arranger la présidence impériale. Vous n'êtes pas d'assez noble lignée.

Pour être quelque chose sous la République, il fallait, dans les premiers mois, avoir ses quartiers de noblesse républicaine ; pour avoir voix délibérative ou seulement consultative dans les conseils futurs de M. Louis Bonaparte, il faudra exhiber son blason napoléonien.

Combien de gens qui se vanteront d'avoir, depuis vingt ans, révélé le consulat ou l'empire, d'avoir couvé l'œuf qui renfermait l'aigle de Boulogne !

Et le peuple de nos campagnes ne s'imagine-t-il pas aussi que c'est à son profit que va se donner cette représentation à grand orchestre des souvenirs de l'empire ? Pauvre dupe, il est de la race des moutons de Béranger ; ce n'est pas assez pour lui de s'être fait tondre par le vrai Bonaparte, par la monarchie et par la république ; il aspire à livrer ses toisons, déjà bien dégarnies, aux eiseaux nouvellement affilés du héros de Strasbourg et de Boulogne.

Ainsi, nous serons appelés à recommencer avec les bonapartistes de souche les quatre mois de dures épreuves que nous avons passées avec les républicains de naissance.

Nous aurons les mêmes abus et les mêmes scandales. Il n'y aura que les hommes de changés.

Nous avons vu avec plaisir la *Gazette de Lyon* proclamer, dans un de ses derniers numéros, la puissance de l'idée démocratique unie à l'idée religieuse. Nous sommes assez rarement d'accord avec la *Gazette*, mais nous respectons tous nos adversaires, lorsqu'ils sont de bonne foi, et surtout lorsque, comme la *Gazette de Lyon*, ils conservent dans leur polémique la dignité qui convient à des hommes sérieux.

Nous applaudissons donc de grand cœur à ces paroles de notre frère : « Unies entre elles, l'idée démocratique et l'idée religieuse pourraient sauver le monde. »

Mais alors nous dirons à la *Gazette de Lyon* : Pourquoi combattez-vous incessamment l'idée démocratique sous quelle forme qu'elle se présente ? Pourquoi vous faites-vous les échos complaisants de toutes les turpitudes dont on essaie de souiller ses gloires les plus pures ? Pourquoi vous traitez-vous à la suite de tous les calomniateurs à gages, de tous les hommes qui s'efforcent de renverser une République qui a poussé jusqu'à l'excès le respect des droits acquis ? Pourquoi toutes les réformes, toutes les tentatives d'améliorer le sort du salarié vous trouvent-elles sur leur chemin pour les arrêter ? Pourquoi vous faites-vous les assaillants de tous ceux qui se sont voués à la défense des classes déshéritées ? Pourquoi n'oubliez-vous aucune des petites menées qui peuvent rendre la démocratie odieuse ou suspecte ? Pourquoi vous faites-vous les satellites de MM. Thiers et Barrot, ces vieux monarchistes voltaïens ? Pourquoi n'avez-vous jamais eu une parole d'éloge ou d'encouragement pour les hommes qui, les premiers, ont eu le courage de s'exposer aux railleries et aux insultes, afin de consacrer l'alliance féconde de la démocratie et du christianisme, ou plutôt pour démontrer que l'un n'est que la conséquence logique de l'autre ? Pourquoi... mais nous n'en finirions pas.

La *Gazette de Lyon* croit-elle donc, en jetant la pierre à la démocratie, faire les affaires du christianisme ? Eh ! mille fois non ! elle ne fait que les affaires des voltaïens. Nous aimons à penser que notre frère s'est laissé fréquemment entraîner par les organes de son parti. Pour nous, nous n'ignorons point que sur le terrain où nous nous sommes placés, nous devons nous attendre aux attaques des deux camps opposés. Que les hommes de bonne volonté viennent donc à nous ! Les esprits sérieux de l'ancien parti légitimiste doivent comprendre que seulement sur le terrain où nous sommes est le salut du pays et de la religion à laquelle ils sont attachés. Nous ne cesserons de leur redire, pendant qu'il en est temps encore, ces paroles d'un homme dont nous nous glorifions

d'être les disciples :

« Il est temps, et c'est plus que jamais le moment, d'en revenir à l'étude et à l'enseignement des principes de la saine politique, et il est temps de les proclamer jusque par-dessus les toits. Il faut se passionner pour eux ; il n'est pas de plus noble, de plus belle et de plus utile passion. Selon la magnifique expression de M. de Lamartine : la pensée, comme Dieu, fait le monde à son image. Il faut une pensée politique intégrale, complète ; disons-le, une utopie. Tous les grands hommes, César, Constantin, Charlemagne, toutes les grandes époques ont eu leur utopie, et ce qui fit leur grandeur, ce fut de la réaliser. Et, nous le demandons, y a-t-il une formule plus belle, une utopie plus véritable et plus grande que celle-ci : le but commun d'activité de la nation française est de réaliser politiquement la doctrine morale du Christianisme. »

Simple question ?

Avions-nous tort de présenter les coups d'état, et de prévoir un 18 brumaire ?

Voici les conseils que le *Président*, moniteur napoléonien de Lyon, donne à Louis Bonaparte :

« On doit, dit-il, dissoudre l'Assemblée, en renvoyer tous les membres chacun chez soi, et demander au pays une chambre nouvelle.

« L'Assemblée actuelle empiète sur les droits du peuple, et cet empiètement est d'autant plus blâmable qu'elle n'est pas en harmonie avec la nation ; qu'elle ne marche plus avec elle ; que chaque jour les sépare ; que chaque acte les divise, et que bientôt, si l'on n'y porte remède, l'Assemblée sera d'un côté et le peuple de l'autre. »

Or, de deux choses l'une :

— Ou bien, l'Assemblée, se dissolvant d'elle-même, violera la Constitution, en renonçant à voter les lois organiques que l'art. 115 de la loi fondamentale lui ordonne de rédiger ;

Ou bien, le président dissoudra, de son autorité privée, l'Assemblée, et alors il violera l'art. 51 de la Constitution, ainsi conçu :

« Le président ne peut dissoudre ni proroger l'Assemblée nationale, ni suspendre en aucune manière l'empire de la Constitution. »

Constitution que, aux termes de l'art. 48, il jure devant Dieu et les hommes de respecter.

Laquelle de ces deux violations le *Président* conseille-t-il ? Nous lui en laissons le choix.

Réponse, s'il vous plaît.

On nous a contesté notre affirmation, lorsque nous prétendions que la République rouge avait apporté à Louis Bonaparte le contingent de ses voix.

Voici comment nous prouvons notre assertion.

En avril, — sur 130 mille votants, 45 mille, soit le tiers des voix, se sont portés sur le socialiste Greppo.

En décembre, 140 mille votants auraient dû, pour observer la même proportion du tiers, apporter 48 mille voix au socialiste Raspail.

Comptons. — Raspail, 9,513
Ledru-Rollin, 2,670

Ensemble, 12,183

Au lieu de 48 mille.

C'est donc 36 mille voix données par les socialistes à Napoléon-Louis Bonaparte.

Allons plus loin, répartissons les votes, en supposant que les socialistes n'aient pas abandonné leur drapeau :

Nous trouvons, pour Louis Bonaparte, 69,000
— pour Raspail et Ledru-

Rollin, 48,000

pour Cavaignac et Lamartine, 22,000

Soit du côté de la coalition réactionnaire, 69,000
Et du côté des républicains plus ou moins

avancés, 70,000

Ce calcul nous paraît plus juste que celui qui voit dans les 105 mille voix accordées au prince Louis, une protestation contre la République.

L'affaire des troubles de Rouen est terminée, après avoir occupé vingt séances de la cour d'assises du Calvados. Vingt-huit accusés ont été acquittés, grâce aux efforts et à l'éloquence de deux représentants de la Montagne, les citoyens Th. Bac et Detours.

Trente-sept accusés ont été condamnés.

Epoux Rafraîs, 20 ans de travaux forcés.

Noussaye, 10 ans id.

Lefèvre, 6 ans id.

Fille Cann, 5 ans id.

Saint-Ouen, 5 ans id.

Prédan, 20 ans de détention.

Dubois, Perrisse et Délépine, 10 ans de détention.

Cavelier, Perrier, Boutteville et Revers, 6 ans de détention.

Gonas, Tocqueville, Bouillard, Breuzevel, Savarve et

Quesnel, 5 ans de détention.

Gogain, Lemaitre et Berroux, 15 ans de réclusion.

Vialette, Prévost, Lecesne et Groult, 6 ans de réclusion.

Leroy, Lefas et Rousseau, 5 ans de réclusion.

Ponchel et Foucher, 3 ans de prison.

Emmanuel Prévost, Poulzac, Bourry, Flaham, Drombois, Vallon, Rollet, Payan et Nérisson, à 3 ans d'emprisonnement.

Fréret, Messier et Fleury, à 2 ans de prison.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, le départ d'une nombreuse phalange d'Icariens. Pendant que ces infortunés, trompés par de décevantes paroles, abandonnaient leur patrie pour de chimériques contrées, quelques-uns de leurs co-religionnaires qui les avaient devancés dans cette folle exploration, après en avoir fait la triste expérience, abandonnaient leur projet d'association impossible.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un journal des Etats-Unis :

« Le *Télégraphe* d'Houston (Texas) nous apprend que les communistes français qui avaient entrepris de fonder une colonie à Cross Timbee, rebûtes des difficultés de l'entreprise, et à bout de courage, ont abandonné la partie. Nombre d'entre eux sont déjà de retour et les autres se préparent à suivre, dès que les malades seront en état de supporter le voyage. »

COURRIER DU MATIN.

Assemblée Nationale.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 15 décembre. — Présidence du cit. A. MARRAST.

A deux heures et demie, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'Assemblée adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local. L'Assemblée adopte le projet de décret relatif à un crédit de 80,000 fr., pour les dépenses de la cérémonie funèbre du 4 mars 1848.

L'Assemblée adopte, en outre, le projet de décret qui protège la loi relative aux réfugiés étrangers.

Le cit. ministre de la justice dépose un projet de loi relatif à l'abrogation du décret du 29 mars dernier.

Discussion du projet de décret relatif à la contrainte par corps.

Art. 1er. Le décret du 9 mars 1848, qui suspend l'exercice de la contrainte par corps, cesse d'avoir son effet.

Ce paragraphe a été adopté.

La législation antérieure sur la contrainte par corps est remise en vigueur sous les modifications suivantes: (Adopté.)

Art. 2. A l'avenir, la contrainte par corps ne pourra être stipulée dans un acte de bail pour le paiement des fermages des biens ruraux.

Le cit. RENOUARD présente quelques observations contre les dispositions de cet article. C'est un préjudice réel que l'on impose aux petits propriétaires, leur intérêt exige l'action à la contrainte par corps. Si l'exercice de cette pénalité leur est enlevé, ils ne pourront arriver à se faire payer leurs fermages.

Le cit. DURAND (de Seine-et-Oise), rapporteur, combat ces observations. Il était de toute nécessité d'affranchir de cette voie de rigueur une dette qu'une mauvaise récolte ou un retard éprouvé dans le paiement du prix de la vente des denrées, met souvent le fermier dans l'impossibilité de s'acquitter à l'échéance.

Le cit. Renouard renouvelle ces observations qui sont combattues, au milieu du bruit, par le cit. Derode.

L'Assemblée adopte l'article 2.

Le cit. RENOUARD présente un amendement additionnel à l'article 2 ainsi conçu :

Néanmoins, la contrainte par corps sera prononcée par les tribunaux, lorsque le fermier aura enlevé, sans le consentement du propriétaire, les meubles, les bestiaux, ou attirail garnissant la ferme.

Le cit. DURAND, rapporteur, combat cette disposition qui, dit-il, serait plus rigoureuse que la loi ancienne, puisqu'elle prononcerait la contrainte par corps, sans même qu'on eût besoin de s'appuyer sur les conventions antérieures d'un bail.

Le cit. LABORDÈRE appuie le sous-amendement, qui est combattu par le citoyen Baroche et rejeté.

Art. 3. Les greffiers, les commissaires-priseurs et les gardes du commerce seront comme les notaires, les avoués et

les huissiers soumis à la contrainte par corps dans les cas prévus par le paragraphe 7 de l'article 2,060 du Code civil. (Adopté.)

Le cit. Brillier propose d'émettre la disposition suivante ayant l'article 4 du projet qui deviendrait l'art. 5 :

Art. 4. La contrainte par corps, en matière de commerce, ne pourra être prononcée que contre les commerçants condamnés pour dette commerciale au paiement d'une somme principale de 200 fr. et au-dessus.

Dans aucun cas, elle ne sera prononcée contre les veuves et héritiers des commerçants assignés pour dettes commerciales en raison de leur qualité.

Les articles 1, 2 et 3 de la loi du 17 avril 1852 sont abrogés.

Le cit. Brillier propose, en outre, la suppression du 2^e paragraphe de l'art. 14 du projet.

Le citoyen Brillier développe son amendement qui n'a pour but que de faire revivre les dispositions de la loi de 1852. Ce n'est pas autant une innovation qu'on pourrait le croire, puisque les mêmes dispositions se retrouvent dans la loi de germinal an VIII ; reproduisant elle-même l'ordonnance de 1666. L'orateur signale l'abus qu'on a fait de la contrainte par corps en matière de lettres de change, soit en forçant des femmes à faire le sacrifice de leur dot pour mettre en liberté leurs maris, soit en abusant de l'expérience des jeunes gens qu'on force à escompter leur avenir.

Le citoyen Bravard-Veyrière ne se dissimule pas les abus qu'on a pu faire de la contrainte par corps en matière de lettres de change. Toutefois, ces abus ont été exagérés. D'ailleurs il est certain que la garantie de la contrainte est nécessaire à la lettre de change ; c'est le seul moyen d'assurer la circulation du papier en le rapprochant de plus en plus de la valeur du numéraire. La circulation est subordonnée au plus ou moins de certitude du paiement ; sous la garantie de la contrainte, la lettre de change serait frappée tout d'abord d'impuissance. Si, d'ailleurs, vous supprimez cette garantie pour la lettre de change, il faut la supprimer pour tous les actes du commerce en général. Adopter l'amendement serait mettre à néant la décision si sage par laquelle l'Assemblée a rétabli la contrainte et satisfait aux vœux du commerce en consolidant le crédit.

Le citoyen Brillier renouvelle les observations qu'il a déjà faites.

Le citoyen Dahirel combat l'amendement qui, non-seulement brise un des instruments les plus énergiques du crédit, mais s'attaque à tous les principes contenus dans la loi de 1852, soit même dans le Code de commerce.

Le citoyen Pascal (d'Aix) appuie l'amendement qui remédie à un mal constaté officiellement, tout en sauvegardant les intérêts commerciaux qu'on a dit à tort engagés dans la question.

Après quelques observations du citoyen Boudet, contre l'amendement du citoyen Brillier, cet amendement est rejeté.

La séance continue.

PARIS, 13 décembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

L'attitude des journaux est des plus curieuses ce matin, en face des résultats déjà connus du scrutin pour la présidence.

Les deux feuilles légitimistes *l'Opinion publique* et *l'Univers*, qui avaient proné avec le plus d'ardeur la candidature qui réussit, ne disent pas un mot au sujet de leur triomphe.

Le ton du journal *la Presse* est insolent jusqu'au délires ; toutefois cette feuille fait appel à l'union du parti modéré, dans laquelle on ne pourra recueillir les fruits de la victoire.

L'enthousiasme du *Constitutionnel* est plus maintenu ; il redoute surtout l'élan de la joie publique, et demande en quelque sorte des gendarmes au Gouvernement pour protéger son candidat contre l'ivresse de ses propres amis.

La joie de l'*Assemblée Nationale* est également encore plus contrainte. On voit que ce parti a des conditions à faire, et qu'il craint de s'être trop livré.

Le *National* montre dans sa défaite une dignité d'attitude qui a manqué quelquefois aux jours de son triomphe.

Le *Journal des Débats* se borne, suivant une habitude déjà ancienne, à tenir registre des faits accomplis.

L'Ère nouvelle accepte l'arrêt du suffrage universel. « Le principe est immortel, dit ce journal ; l'homme n'est qu'un accident, une force passagère. »

L'Union, journal légitimiste plus sensé que la *Gazette*, moins absolu que l'*Univers*, et plus grave que l'*Opinion publique*, déclare que toutes les questions restent entières, et que la nomination de M. L. Bonaparte n'est rien moins qu'une solution.

L'Événement, journal des souffrants incompris et des penseurs austères, voit dans la nomination de M. L. Bonaparte l'espérance pour tout ce qui souffre et pour tout ce qui pense. Il tend, dit-il, une main généreuse aux vaincus, en s'écriant : On voit bien que nous espérons, puisque nous oublions.

Enfin, il termine son *Te Deum* par cette phrase : Au front de notre pensée nous avons mis notre conscience.

La Révolution démocratique et sociale reconnaît qu'au lieu de 60,000 voix que son parti comptait en septembre, il ne s'en trouvera pas 40,000 en décembre dans les scrutins du département de la Seine. « D'où vient, dit-elle, cette diminution ? Nous l'avons dit, voyant que la division si malheureusement jetée au sein du parti démocratique ne permettrait pas à Ledru Rollin d'approcher du premier rang, les travailleurs de Paris n'ont cherché qu'à se débarrasser de M. Cavaignac, et, pour cela, ils ont reporté leurs voix républicaines sur le neveu de l'homme du 18 brumaire. Sans cette considération, M. Bonaparte n'eût certainement pas obtenu la majorité dans Paris. Les nouvelles des départements nous apprendront bientôt que dans les villes où s'est propagée la division contre laquelle nous n'avons cessé de protester, des résultats analogues se feront sentir. »

Les nouvelles électorales ont absorbé entièrement depuis hier l'attention publique, et partout dans les réunions publiques ou particulières on ne s'occupait que de supputer les suffrages obtenus par les diverses candidatures. Hier soir on connaissait à Paris environ 600,000 suffrages exprimés,

dont 381,746 pour M. L.-N. Bonaparte, et 136,903 pour M. Cavaignac. Le reste des voix a été donné à M. Lamartine et aux candidats socialistes. Dans ces chiffres le département de la Seine figure pour 308,229 suffrages, savoir : 174,841 à L. Napoléon, et 91,671 à M. Cavaignac, et le reste aux autres candidats.

La proportion des suffrages augmente en faveur de M. L. Bonaparte à mesure que l'on recueille les scrutins des départements, attendu que c'est encore à Paris que M. Cavaignac a obtenu le plus grand nombre de voix. Nous recevons aujourd'hui le relevé d'un nombre considérable de scrutins de villes des départements, à l'exception du Havre, de Lille et de Valenciennes où M. Cavaignac a obtenu plus de voix que son concurrent. La proportion est partout énorme en faveur de M. L. Napoléon. On connaît en ce moment plus de 2 millions de suffrages exprimés, et M. L.-N. Bonaparte entre dans ce chiffre pour 1,500,000 voix. On va suivre encore avec curiosité les scrutins qui nous arriveront jour par jour, mais nous croyons que dès à présent il ne peut pas y avoir de doute sur la nomination de M. L. Napoléon. En supposant que sept millions de citoyens prennent part au suffrage universel, on peut compter que 4 millions au moins seront acquis à M. L. Napoléon. La France va maintenant rester dans l'anxiété jusqu'à ce que le président soit proclamé et ait inauguré son nouveau ministère. Sa tâche, il faut l'avouer, sera fort difficile ; car l'immense majorité qui l'aura porté à la présidence est loin d'avoir les mêmes principes et les mêmes idées politiques.

En vertu de décret rendu par l'Assemblée nationale les ouvriers se sont mis dès hier à l'Elysée-National. On a pris au garde-meuble tout ce qui était nécessaire pour le meubler.

C'est demain que doit avoir lieu l'élection du président de l'Assemblée nationale. On dit que M. A. Marrast a l'intention de se désister. Les diverses réunions de l'Assemblée nationale doivent s'assembler ce soir, afin de délibérer sur le candidat qui sera adopté.

Les rassemblements qui, chaque soir, s'établissent sur les boulevards, ont augmenté hier en nombre et en importance. Les individus qui en faisaient partie discutaient avec feu les questions du droit au travail et des caisses de retraite pour les ouvriers. L'élection, qui se terminait au moment où s'engageaient ces colloques, ne figurait plus à l'ordre du jour de ces clubs en plein vent. Chacun paraissait fixé sur le résultat qu'on devait en attendre. De fortes patrouilles des 2^e, 3^e, 4^e et 5^e légions sillonnaient les boulevards. Quelques cris étaient poussés. Ils trouvaient peu d'écho dans la population.

Il paraît délicatement que nous n'aurons pas de nouvelle journée. On assure que le comité insurrectionnel et le comité de propagande ont donné l'ordre aux chefs de brigades et à leurs affidés d'entretenir, seulement pour cette fois, ce qu'on est convenu d'appeler, dans le langage des frères et amis, une demi-agitation. De là les attroupements et les promenades nocturnes avec les cris de : « Vive Raspail ! vive Ledru Rollin ! » Ordre a été également donné sur toute la ligne des banquets de s'abstenir, pour quelque temps du moins, des toasts à Marat et à Robespierre.

Le décret du 7 juin 1848, sur les attroupements, a été de nouveau affiché hier matin dans Paris.

Ce matin, les abords du palais de l'Assemblée et la place de la Concorde sont parfaitement vides de rassemblements. En attendant, la commission de 30 membres, nommés hier par les bureaux pour procéder de concert avec le bureau de l'Assemblée au dépouillement général du scrutin, va commencer dès aujourd'hui ses opérations, et s'est déjà constituée ce matin.

Ont été élus MM. Armand Marrast, président, Arnaud (Ariège), Jules Richard et Ducos, secrétaires. La commission s'est subdivisée en 9 sous-commissions pour se distribuer la besogne.

M. Goudchaux a été nommé président, et M. Grévy secrétaire, de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux chemins de fer de Paris à Lyon, de Lyon à Avignon, et d'Avignon à Marseille.

Hier, le club de la Révolution, qui tient ses séances à la salle Montesquieu, a été fermé par l'ordre du préfet de police. Lorsque les membres du club se sont présentés pour entrer en séance, ils ont trouvé des gardiens de Paris qui les ont avertis, qu'en présence de la fermentation produite par l'élection du président, l'autorité avait dû défendre la réunion de cette société populaire.

D'après un calcul dressé sur les relevés de l'état-civil, les électeurs, en France, en y comprenant les hommes depuis l'âge de 21 ans jusqu'à 100, ne dépasserait pas le nombre de 11,600,000, et en y compris que les hommes entre 21 et 65 ans, 10,010,000.

Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles de presque tous les départements jusqu'au 10 décembre au soir. Partout les élections se sont passées avec le plus grand calme. Lyon même, où l'on craignait des troubles, est resté parfaitement tranquille pendant la journée de dimanche.

Le comité électoral napoléonien vient de faire imprimer 200 mille exemplaires de biographies de Louis-Napoléon Bonaparte, dont 100 mille doivent être envoyés dans les départements.

On assure que plusieurs représentants se proposent d'attaquer l'arrêté sur l'Algérie, rendu par le président du conseil comme attaché d'institutionnalité. Ils approuvent la mesure, mais ils auraient voulu qu'elle fût l'objet d'un décret de l'Assemblée nationale.

On dit que le général Cavaignac est décidé, avant de quitter le pouvoir, de présenter lui-même, à l'Assemblée na-

tionale, le décret d'amnistie.

— Nous pouvons donner comme certain que Mme la chesse d'Orléans a écrit à plusieurs personnes ayant appartenu à sa maison, pour les engager à voter en faveur du général Cavaignac.

— Les amis de M. L. Bonaparte allaient hier disant que la première proposition qui serait faite à l'Assemblée, au nom du nouveau pouvoir, serait celle de nommer M. le général Cavaignac maréchal de France.

— On assure, quoi qu'en ait dit la *Presse* d'hier, que M. E. de Girardin acceptera une position sous le président Louis-Napoléon Bonaparte.

Une personne, ordinairement bien informée, m'annonce à l'instant que M. de Girardin a accepté la préfecture de police. On lui aurait dit qu'il fallait à ce poste une main vigoureuse et un caractère résolu, et que Louis Bonaparte aurait pensé à lui.

M. de Girardin a répondu et accepté.

— Voici la dernière liste qui circule sur le ministère de M. L. Bonaparte : M. O. Barrot, ministre de la justice, président du conseil; M. Bineau, travaux publics; M. L. Faucher, commerce; M. Fould, finances; M. Oudinot, guerre; M. Drouin de Lhuys, affaires étrangères; M. Léon Malécuille, intérieur; M. l'amiral Cécile, marine.

— On disait qu'un personnage, connu pour avoir la confiance du prince, aurait fait faire quelques ouvertures auprès de M. Ledru-Rollin, par les amis de ce dernier qu'on désignait.

J'ai tout lieu de croire que cette nouvelle est complètement inexacte. C'est toujours M. Thiers qui, quoique se tenant à l'écart, est chargé de la formation du ministère. C'est lui qui a proposé la liste citée plus haut.

— Les dernières nouvelles électorales rendent compte des scrutins de 42 départements ; mais tous ces scrutins ne sont pas complets. Sur 1,850,000 suffrages, près d'un million sont acquis à M. L. Napoléon; 650,000 à M. Cavaignac, et 200,000 à MM. Ledru-Rollin, Raspail et Lamartine.

— La police vient de faire une descente chez tous les armuriers pour voir si, conformément à l'ancienne ordonnance Gisquet, les batteries des armes à feu de leurs magasins sont démontées et placées en lieu sûr.

Plusieurs contraventions ont été constatées.

— On s'occupe activement à Lille des moyens de salubrité, prescrits par les bruits de choléra ; une surveillance active est exercée sur les denrées et les approvisionnements. Les marchands de poissons ont surtout maille à partir avec la police, qui se montre très-sévère sur les règlements, plusieurs d'entre eux ont été pris déjà en contravention et ont eu leur marchandise confisquée.

Parteauille financier.

Il y avait foule aujourd'hui à la bourse et la hausse a continué sur la rente avec la même vivacité. On entend prédire maintenant de tous côtés que le 5/0 va remonter à 80 fr. La hausse a été aujourd'hui de plus de 2 50 sur le 5/0 et de 1 50 sur le 3/0. Les demandes au comptant étaient considérables. On a escompté 47,500 fr. de rente 5/0, 10,000 fr. de l'emprunt de 1848, et 7,500 fr. de rente 3/0. Toutes les valeurs ont suivi le mouvement de la rente et il y avait de la hausse même sur les actions de chemins de fer les plus négligés.

La rente 3/0, fermée hier à 44 50, a ouvert à 45 75 ; elle a varié de 45 à 46 ; elle reste à 45 75, en hausse de 1 50.

La rente 5/0, qui était hier à 73 10, a ouvert à 75 25 ; elle a varié de 74 40 à 75 75 ; elle ferme à 74 50.

L'emprunt de 1848 a varié de 74 à 75 et il reste à 74 50.

Algérie.

Hier 3 décembre, la Constitution de la République française a été solennellement promulguée à Alger. Une estrade avait été dressée sur la place de la République. La milice à pied et à cheval, tous les corps de la garnison, ainsi qu'un détachement de l'équipage du *Marengo*, formaient la haie le long des côtés de la place ou dans les rues avoisinantes. Une foule immense encombrant les espaces laissés libres.

A midi, le canon a annoncé l'arrivée de M. le gouverneur-général, suivi de toutes les autorités civiles et militaires et du corps consulaire d'Alger. Mgr l'évêque du diocèse est arrivé aussitôt processionnellement, à la tête de son clergé. M. le gouverneur-général occupait la tribune ; le clergé s'est rangé derrière lui au pied de l'autel. Alors a commencé la lecture de la Constitution, que M. le gouverneur a terminée par les cris de : « Vive la République ! Vive la Constitution ! » répétés aussitôt par la foule assemblée. Le clergé a chanté le *Te Deum* et le *Domine, salvam fac Rempublicam*, au bruit des salves des batteries de terre et de mer. Puis Mgr l'évêque a donné sa bénédiction.

Le 8^e convoi est arrivé le 29 novembre à Blidab, vers 2 heures de l'après-midi. Le général St-Arnaud, commandant de la division, s'était porté à sa rencontre avec un escadron de spahis et la musique des zouaves. Les troupes de la garnison formaient la haie à l'entrée de la ville.

Des attentions extraordinaires avaient présidé aux préparatifs de la réception qu'on ménageait à ce convoi exposé, depuis son départ d'Alger, à une pluie battante. Quarante vingt femmes et enfants, sans compter un grand nombre d'enfants en bas-âge, furent reçus à l'hôpital. Le reste des familles fut recueilli par les habitants qui leur offrirent une hospitalité empressée et cordiale. Les célibataires furent logés à la caserne. Les colons ont été visités plusieurs fois par M. le général commandant la division, et, grâce aux soins

qui leur furent prodigues, la santé de tous s'est maintenue contre les épreuves de ce pénible voyage.

EXTERIEUR.

Prusse. — BERLIN, 10 décembre. — La *Zeitung-Halle* contient la nouvelle importante qui suit : les Russes auraient mis le pied sur le territoire hongrois. Ils seraient entrés à Quimpier, qui fait partie de la Transylvanie.

Suisse. — BERNE, 6 décembre. — Nous apprenons que le pouvoir central allemand ne donnera pas suite aux mesures dont il nous avait menacés.

Le *Moniteur prussien* du 11 décembre confirme l'ordonnance royale suivante, concernant le timbre des journaux :

« A partir du 1^{er} janvier 1849, le droit de timbre, perçu sur les journaux politiques en vertu de la loi du 7 mars 1822, cessera, conformément à l'art. 24 de la Constitution, d'être perçu, tant sur les journaux nationaux que sur les journaux étrangers.

« Donné à Postdam, le 8 décembre 1848. »

(Suivent la signature du roi et celles des ministres.)

OLMUTZ, 5 décembre. — La nouvelle de l'avènement de l'empereur François-Joseph I^{er} a été communiquée aux cours européennes par des princes de la famille impériale en personne; l'Angleterre seule en sera informée par l'intermédiaire de l'ambassadeur. On explique cette exception par la circonstance que des vaisseaux anglais fournissent sans cesse des vivres à Venise.

Danemark. — COPENHAGUE, 7 décembre. — Le journal *Flyveposten* prétend savoir de bonne source que les diplomates partis pour Londres (MM. le comte Reventon et le conseiller de conférence de Treschow) ont emporté des instructions portant que, dans aucun cas, ils ne devront consentir à un partage du Schleswig, mais d'invoquer constamment la garantie donnée par les grandes puissances au Danemark, qu'il possèderait toujours le Schleswig. Ce journal ajoute qu'il n'est pas non plus question d'une incorporation.

Italie. TURIN. — Dans la séance d'hier, le ministre des affaires étrangères a déclaré que le gouvernement venait d'être prévenu par le cabinet Français que l'Autriche avait accepté la médiation, que la ville de Bruxelles avait été choisie pour le lieu où se tiendraient les conférences, et que M. de Tocqueville représenterait la France au congrès. Interpellé sur le programme du nouveau cabinet de Vienne, où il est dit que l'Autriche ne souffrira jamais que les provinces italiennes soient détachées de l'empire, le ministre a répondu qu'il avait ouï parler de ce programme qui a été publié par tous les journaux, mais qu'il n'avait pas eu le temps d'en prendre lecture. Interpellé sur le point de savoir si l'Autriche avait accepté les bases de la médiation, le ministre s'est borné à répéter ses précédentes communications.

Rien de nouveau au sujet de la reconstitution du ministère. Certain parti occupe fait tous ses efforts pour que l'enfantement n'aboutisse qu'à un changement de personnes sans rien toucher aux choses. Le choix des hommes qui ont été appelés jusqu'ici à s'occuper de la formation du cabinet, donne lieu à de fâcheux commentaires. L'opposition, bien déterminée à ne pas céder, attend tranquillement le résultat des combinaisons que l'on tente en dehors d'elle. Les démonstrations populaires ont continué hier au soir, plus fortes que jamais.

— Un bâtiment à vapeur de guerre sarde, le *Malfatano*, a été expédié dernièrement pour l'Adriatique avec des munitions et des approvisionnements pour l'escadre aux ordres de l'amiral Albini et aussi pour la ville de Venise.

LOMBARDIE. — L'archiduc Reignier et ses fils sont arrivés le 30 à Mantoue, où doit aussi se rendre incessamment le général Radetzki avec un corps de troupes. On dit qu'un congrès de princes et de généraux autrichiens doit se tenir dans cette ville pour traiter des affaires d'Italie.

TOSCANE. — Le gouvernement vient d'organiser une légion italienne, dans laquelle tous les italiens pourront entrer; l'engagement est d'un an. Un appel sera adressé par le gouvernement.

Suisse. — Vendredi dernier, le conseil d'Etat de Fribourg a décidé de mettre en liberté l'évêque Marilley. Le gouvernement du canton de Vaud a dû se charger de le faire conduire jusqu'à la frontière, en lui communiquant préalablement la décision des cinq cantons du diocèse, par laquelle il a été arrêté que le séjour des cinq cantons lui était interdit.

Variétés.

Neus extrayons d'un journal que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de citer avec sympathie, l'*Atelier*, revue mensuelle, rédigée exclusivement par des ouvriers, l'article suivant, que nous croyons propre à intéresser nos lecteurs.

Le 1^{er} anniversaire de la Révolution polonoise, et la République démocratique et sociale.

C'est le 29 novembre, jour anniversaire de la Révolution de 1830, qu'ont eu lieu, pour la dix-huitième fois, la cérémonie religieuse, puis la réunion politique, où les sentiments de la patrie absente retrouvent toujours leur énergie et douloureuse expression.

Cette année, cependant, les paroles d'espérance avaient plus de force que les autres fois. Il est clair, en effet, que, dans la situation des choses européennes, l'espérance est bien permise aux Polonais; il est plus certain que jamais que le jour de la Pologne viendra bientôt.

Parmi les discours que nous avons entendus, nous citerons d'abord les chaleureuses inspirations de Mieroslawski, ce héros condamné à mort par la Prusse, qui, libre par suite des

événements révolutionnaires accomplis à Berlin, essaya de soulever la Pologne et fut écrasé par le nombre.

Nous l'avons revu avec une vive et profonde sympathie. C'est un digne chef que la Pologne démocratique a failli perdre deux fois, qu'elle possède encore et qui lui rendra de grands services. De son discours, nous n'avons retenu que l'esprit, esprit impatient, cela se conçoit; esprit audacieux, quelquefois amer, qui porte le fier défi aux oppresseurs des nations. Nous aimons beaucoup cet esprit; nous en aimons davantage l'expression, si elle était moins surchargée de métaphores.

Un jeune polonais, M. Ordéga fils, a prononcé, à l'adresse de la jeunesse française, une allocution pleine de belles et bonnes pensées.

M. Millet, professeur d'histoire à Saint-Cyr, a dit que le temps est venu où la France doit plaindre un peu moins la Pologne et la servir un peu plus. Nous sommes parfaitement de cet avis.

Un poète russe, M. Golowine, est venu flétrir le despotisme de l'autocrate, et exprimer cette espérance que la Pologne soulèverait bientôt le joug et inspirerait aux Russes, par son exemple, le besoin de se débarrasser aussi du joug qui les écrase.

Enfin, un citoyen allemand est venu donner aux Polonais un témoignage de sympathie. Le discours de ce citoyen révélait les tendances socialistes qui travaillent l'Allemagne autant que la France. A ce discours quelques voix assez rares ont répondu par le cri de vive la *république démocratique et sociale*!

Ce cri, très-peu nourri, résonnait mal à nos oreilles, nous devons le dire.

Si nous avions un conseil à donner aux patriotes étrangers, un conseil d'amis dévoués à leur cause, nous les engagerions à laisser de côté ces formules qui révèlent des souvenirs déplorables et des tendances fâcheuses.

En ce qui regarde les Polonais, il faut qu'ils sachent que plus nous serons préoccupés de ces questions d'organisation intime, moins nous aurons d'oreilles pour entendre les lamentations des nations que le despotisme écrase.

Depuis six mois, l'Europe est en feu; les peuples italiens, allemands, polonais, ont tenté des efforts prodigieux pour conquérir leur liberté.

Qu'a fait la France pendant ces héroïques efforts de ses sœurs européennes?

Rien, ou presque rien.

Pourquoi rien?

Parce qu'on a soufflé à notre peuple, ordinairement si soucieux de l'état des autres peuples, une mauvaise pensée; on lui a dit : « Prends garde ayant tout de perdre les bénéfices de la révolution que tu viens de faire. C'est par toi qu'elle est faite; c'est aussi pour toi, pour ton honneur. » Profite donc du moment où tu es le maître pour obtenir les améliorations qui te sont dues. Exige, exige; ne t'arrête pas à peu de choses: il faut que l'exploitation à laquelle tu as été soumis jusqu'à ce jour cesse radicalement et promptement. Ton jour est venu. »

Le peuple a cru qu'il fallait agir ainsi qu'on lui disait; il a voulu profiter, il a exigé, et il n'a rien obtenu que de la misère. Car plus il exigeait, plus il effrayait la classe qui possède. Or, quand celle-ci a peur, les capitaux se cachent, le travail s'arrête, et la misère prend des proportions effrayantes; les proportions qu'elle a prises. Dans ce débat entre ceux qui craignent d'être dépossédés et ceux qui veulent enfin posséder, il ne s'est presque plus trouvé place pour d'autres sentiments que celui de conserver ou de jeter; sentiment égoïste, qui se dissimule des deux parts sous des formules hypocrites et qui s'agit en proportion même des craintes de ceux qui possèdent, des exigences de ceux qui veulent posséder aussi.

Pendant que chez nous donc on était absorbé dans ces luttes intestines où l'égoïsme repu trônaient en haut, l'égoïsme affaissé trônaient en bas; on oubliait à peu près complètement la Pologne, et l'Allemagne, et l'Italie. De fait, nous avions l'air d'avoir pris pour devise le fameux « chacun chez soi. »

Soyez assurés, ô Italiens, Allemands, Polonais! que, tant que la France s'abimera dans ces questions de radicales réformes sociales, elle ne fera rien pour vous. Lors donc que quelques-uns de vous crient ces formules de république sociale, cela résonne à nos oreilles comme s'ils criaient : « Vive ces questions irritantes, embrouillées, qui divisent la société française contre elle-même, et qui la rendent impuissante à nous secourir! »

Il eût été plus beau, sans doute, qu'au lieu de soulever immédiatement des questions de réforme sociale, nous nous fussions bornés à consolider purement et simplement la République. Dégagée de toutes ces causes qui ont effrayé les possesseurs, le travail eût repris plus tôt, la misère eût été moins grande, les crises sociales, les émeutes, l'insurrection à jamais déplorable de juillet n'eussent pas eu lieu; et la France, moins appauvrie, moins déchirée, forte au contraire de l'union de toutes les classes, eût eu un caractère formidable aux yeux de l'Europe; les nations encouragées eussent eu le dessus sur leurs princes découragés, et la démocratie, débarrassée de ses puissants ennemis, maîtresse de l'Europe, après avoir conquis la liberté, aurait ensuite, à son heure, et sans crainte de rien compromettre au dehors, réalisé dans l'ordre de l'égalité.

On a malheureusement procédé autrement, et depuis tantôt six mois nous tournons dans le plus vicieux des cercles, augmentant nos misères et laissant avorter tout autour de nous les révoltes.

Nous ne sommes donc que trop dans la fausse voie; ne nous y poussez pas davantage, dans l'intérêt de votre cause, qui est la nôtre, qui est celle de tous les peuples.

Et puis, d'ailleurs, Polonais, puisque vous avez solennellement déclaré qu'en rentrant en Pologne, et d'accord avec tous vos compatriotes, vous entendiez rendre vos paysans propriétaires d'une partie de vos biens; puisque vous les devez appeler à l'égalité politique, puisque vous voulez faire de la démocratie un fait réel, qu'avez-vous besoin d'ajouter que votre démocratie sera sociale? Qu'est-ce que cela veut dire de plus? Rien assurément.

Et puis, au point de vue de la langue, on conçoit que tels et tels songent à des *réformes sociales*; qu'ils aient de nouveaux systèmes sociaux à faire prédominer, on conçoit qu'au lieu de vouloir une révolution purement politique, on veuille faire une révolution sociale, c'est-à-dire qui change la condition sociale des classes qui composent la société. Mais comprend-on ce que peut vouloir dire une *République démocratique et sociale*? Connaissez-vous quelqu'un qui ait expliqué ce que cela signifie? Non, assurément. Ce que vous savez comme nous, c'est qu'il y a autant de systèmes socialistes qu'il y a d'individus qui professent la formule; par conséquent, on ne sait pas ce que c'est que la République démocratique et sociale, sinon qu'elle est une promesse vague d'améliorations que les travailleurs sont d'autant plus portés à exagérer qu'ils sont plus malheureux. C'est une promesse troppeuse qui prépare au peuple d'amères déceptions, voilà tout.

Cela dit, Polonais, aidez-nous à ramener les travailleurs au spiritualisme démocratique, afin que la République française, moins tourmentée de ces questions matérialistes, mal posées, insolubles pour la plupart, puisse redevenir telle que Robespierre la rêvait: l'espoir des opprimés, l'espoir des oppresseurs.

NOUVELLES LOCALES.

— C'est à tort qu'un journal de notre ville a annoncé que le colonel de Grammont refusait le grade de maréchal-de-camp.

Ce grade, qu'il ne doit point à la faveur, — mais à l'ancienneté de ses services, il l'accepte comme une juste récompense d'une vie consacrée au service du pays, et il en est fier.

Son seul désir serait, nous assure-t-on, de ne pas être éloigné d'un département où son noble caractère lui a acquis des sympathies et des amitiés nombreuses, et de passer, avec son grade, au commandement de notre brigade.

— Le Gouvernement vient de reconnaître le zèle intelligent dont a fait souvent preuve le colonel du 9^{me} dragons, en garnison à Lyon, pour concilier le maintien de l'ordre et l'humanité dans les journées de troubles que nous avons eues à traverser.

Il vient d'être nommé commandeur de la légion-d'honneur.

— Un nouveau convoi de colons parisiens est arrivé le 13 dans nos murs, d'où il est parti hier matin. Ces braves travailleurs se plaignent beaucoup du froid qu'ils éprouvent depuis leur départ de la capitale. Ils ont été reçus fraternellement par la population ouvrière de Lyon. Ce matin bon nombre de Lyonnais les ont accompagnés jusqu'au lieu de leur embarquement.

— A compter du 23 de ce mois, des bals parés et masqués auront lieu, comme toutes les années, au Colisée. La charmante troupe équestre du citoyen Soulier va quitter ce local si convenable. On nous assure que le directeur de cette troupe est en pourparler avec l'administration du Jardin-d'Hiver, et que peut-être nous pourrons la conserver encore quelques mois parmi nous.

— L'officier de dragons, dont nous avons annoncé il y a quelques jours le triste accident sur la place des Terreaux, est mort dimanche à l'hôpital militaire. Il avait demandé et reçu tous les secours religieux, et avait manifesté des sentiments admirables de foi et de résignation.

— Le nommé Etienne Defflesseux a été tué au puits St-Paul-Grézieux, près Rive-de-Gier, le 29 novembre. Il y avait dans la mine deux chemins, l'un au-dessus de l'autre; Defflesseux travaillait dans celui de dessous, et la séparation entre les deux chemins s'est écroulée sur lui et l'a tué.

Ce malheureux ouvrier laisse sans ressources une mère de six enfants, dont le plus jeune ne compte que six mois.

— M. Dumarest, notaire à Seyssel, auteur de divers articles qui ont paru dans les journaux sur les latérales et la navigation du haut-Rhône, vient de mourir dans cette ville.

— Dans la nuit du 3 au 4 de ce mois, le nommé François, condamné libéré, a escaladé les grilles de la halle de la Martinière, y a volé un manteau et une assez grande quantité de beurre qu'il a essayé de vendre sur le marché des Célestins; mais il a été reconnu par la police et immédiatement arrêté.

— Un vol domestique a été commis, dimanche dernier, chez MM. B... et L..., place de la Préfecture, 3. Le garçon de ce magasin, sur lequel planent les soupçons de la police, a été arrêté.

— M. Durand (Camille) de Bourg, chef d'escadron, commandant de la compagnie de gendarmerie du Rhône, est nommé lieutenant-colonel, en remplacement de M. Pierre, lieutenant-colonel.

— La cour d'appel de Lyon vient de faire une perte douloureuse. M. Achard James, l'un de ses présidents de chambre, membre de la Légion-d'Honneur, est mort lundi dernier après une courte maladie d'une affection dont il avait déjà éprouvé les atteintes depuis plusieurs années. M. Achard James était un de ces hommes trop rares aujourdhui qui consacrent avec un dévouement désintéressé leur vie entière au bien public.

AVIS. — Les Citoyens des villes de Lyon, la Croix-Rousse, la Guillotière et Vaise, sont invités à se rendre dimanche 17 décembre, à dix heures précises du matin, chez SANAOZE, avenue de Vendôme, aux Brotteaux, pour discuter sur un projet d'adresse à l'Assemblée nationale, sur la réorganisation de la Garde Nationale.

Pour le Comité : Jh CHOLLET, secrétaire.

— Le Peuple Souverain apprend à la ville de Lyon que M. Morlon se retire sous sa tente.

Voici la teneur de sa lettre :

Au citoyen maire de la ville de Lyon.

Citoyen maire,

Les principes démocratiques n'étant plus consacrés par le peuple qui a applaudi à la révolution de Février, puisqu'il revient au passé en donnant, de concert avec les plus acharnés ennemis de la République, ses voix au prétendant Louis-Napoléon Bonaparte, qui n'est qu'un paltoquet politique, je vous envoie ma démission de conseiller municipal, ne me croyant plus l'expression d'hommes libres ayant compris toute l'importance de la souveraineté populaire, puisqu'ils abdiquent en faveur d'un roi futur.

Agréez, etc.

Auguste MORLON.

Election du Président de la République.

PARIS.—RÉCAPITULATION DU 1^{er} ARRONDISSEMENT.

Louis-Napoléon,	16,989
Cavaignac,	6,013
Ledru-Rollin,	4,168
Raspail,	719
Lamartine,	288

2^{er} ARRONDISSEMENT.

Votants,	23,888
Louis-Napoléon,	12,558
Cavaignac,	7,708
Ledru-Rollin,	4,968
Raspail,	4,153
Lamartine,	369

Votants,	14,657
Louis-Napoléon,	6,106
Cavaignac,	3,921
Ledru-Rollin,	1,415
Raspail,	825
Lamartine,	277
Bugeaud,	40
Voix perdues,	16

Votants,	10,870
Louis-Napoléon,	4,383
Cavaignac,	5,381
Ledru-Rollin,	1,254
Raspail,	1,055
Lamartine,	477

Votants,	20,809
Louis-Napoléon,	10,619
Cavaignac,	5,614
Ledru-Rollin,	2,733
Raspail,	1,393
Lamartine,	310

Votants,	23,083
Louis-Napoléon,	10,621
Cavaignac,	7,509
Ledru-Rollin,	3,058
Raspail,	1,403
Lamartine,	594

Votants,	15,595
Louis-Napoléon,	7,097
Cavaignac,	5,109
Ledru Rollin,	1,920
Raspail,	4,025
Lamartine,	478

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

ANNONCES.

PRIX FIXE.

Qualité supérieure, Chaussure d'enfant de tout âge.

COTTAZ & C^{ie}

BAISSE DE PRIX.

MAISON DE GROS ET DÉTAIL.

Grande Fabrique de Chaussure lyonnaise,

Rue de l'Urbe-Sec, 32, à Lyon, dans la cour.

Bottines lasting noir, en soulier avec chevilles 3 f. 90 c. Bottines grises claqué vernies tout au tour 4 » Bottines grises à bout vernis 5 50 Bottines lasting en couleurs claqué vernies 6 90 Socques en cuir à bout 5 » Bottes fortes 16 » Bottes fines 16 » Remontage 12 » Bottes vernies 22 » Bottes de commande en 12 heures; Bottines en 7 heures.

NOTA. Le sieur COTTAZ prévient ses nombreux clients qu'il vient de prendre association avec un fabricant de cuir, tige et peau, pouvant obtenir les marchandises moitié meilleur marché et premier choix, ce qui lui permettra de livrer les Bottes et Bottines aux prix indiqués ci-dessus et en bonne qualité, sans préjudice à la couture qui sera tout aussi solide que si c'était dans un prix plus élevé.

A LA VILLE D'ELBEUF

Rue Centrale, 19.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

ET DE COMBIANDES;

HAUTES NOUVEAUTÉS DE PARIS.

8^{me} ARRONDISSEMENT.

Votants,	22,543
Louis-Napoléon,	12,758
Cavaignac,	3,518
Ledru-Rollin,	2,841
Raspail,	1,544
Lamartine,	489

9^{me} ARRONDISSEMENT.

(Incomplet.)	
Louis-Napoléon,	16,347
Cavaignac,	2,168

10^{me} ARRONDISSEMENT.

Votants,	36,708
Louis-Napoléon,	22,416
Cavaignac,	11,257
Ledru-Rollin,	4,897
Raspail,	870
Lamartine,	550

11^{me} ARRONDISSEMENT.

Votants,	10,934
Bonaparte	8,448
Cavaignac,	6,020
Ledru-Rollin,	4,613
Raspail,	867
Lamartine,	130

12^{me} ARRONDISSEMENT.

Votants,	10,934
Louis-Napoléon Bonaparte,	4,616
Cavaignac,	1,686
Ledru-Rollin,	1,686
Raspail,	1,544
Lamartine,	255
Bugeaud,	26

BANLIEUE

(Moins quelques localités).	
Louis-Napoléon,	47,417
Cavaignac,	13,521
Ledru-Rollin,	2,315
Raspail,	2,079
Lamartine,	304

Total. — Louis-Napoléon, 186,573. — Cavaignac, 84,527. — Ledru-Rollin, 23,787. — Raspail, 14,061.

Nos correspondances ne nous apportent pas les chiffres de Ledru-Rollin, de Lamartine, ni de Raspail, et nous sommes forcés par là à n'insérer que le résultat des votes acquis aux deux principaux candidats :

Bonaparte. — Cavaignac.

SEINE-ET-OISE (incomplet), 40,790 2,148.

SARTHE (incomplet), 7,627 863.

SEINE-INFÉRIEURE, id. 118,077 50,587.

LOIRE-INFÉRIEURE, id. 7,896 7,158.

ETRE, id. 54,525 8,593.

Les ouvriers socialistes d'Evreux ont donné leurs voix à M. Louis Napoléon.

NORD (incomplet), B. 42,467 C. 44,126.

VAR, id. 7,774 17,419.

Dans ce département, Ledru-Rollin, 3,041. — Raspail, 984.

YONNE (incomplet), B. 45,378 C. 1,958.

SOMME, id. 94,681 6,901.

MARNE, id. 5,804 1,237.

AUDE, id. 6,498 867.

Dans ce département, Ledru-Rollin, 1,515.

AISNE (incomplet), B. 34,925 C. 4,200.

MAYENNE, id. 5,807 944.

OISE, id. 12,441 2,482.

LOIRET, id. 5,633 1,045.

NIÈVRE, id. 9,746